



**TROPHÉE**  
*des Forêts*  
D'ÎLE-DE-FRANCE



Collectivités territoriales  
et parc naturels régionaux,

**CANDIDATEZ**

du 15 avril au 15 juillet 2024





**« Un concours francilien  
pour mettre en lumière  
des actions positives  
pour la forêt et le  
bois portées par des  
collectivités locales »**

# Présentation du Trophées des forêts

## Objectifs du concours et public concerné



**TROPHÉE**  
*des Forêts*  
D'ÎLE-DE-FRANCE

Le « Trophée des forêts d'Île-de-France » est un concours dont l'objectif est de mettre en lumière, sur le territoire francilien, des initiatives forestières exemplaires, innovantes ou remarquables portées par des collectivités afin de les diffuser plus largement sur le territoire francilien.

Ce concours s'adresse aux **collectivités territoriales** (départements, communes, groupements communaux....) et **parcs naturels régionaux**.



# Un concours francilien

## Les organisateurs et partenaires



Ce concours est porté par



En partenariat avec



# Quels trophées ?

## Les trois catégories du concours



Il est possible de concourir à l'une des **trois catégories** suivantes :



**Bioéconomie** qui récompense un projet de valorisation de la forêt et/ou de ses produits localement permettant la production de produits bois de qualité, ou des actions en lien avec l'emploi, et l'attractivité des métiers du secteur forestier



**Biodiversité** qui récompense des actions de protection, développement, mise en valeur de la biodiversité forestière et des paysages



**Sensibilisation et concertation** qui récompense des initiatives visant à sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt et du bois, ou à mettre en œuvre des démarches de concertation et de gouvernance élargie en lien avec la forêt

# Les modalités de candidature

## Les critères d'éligibilité



- Le Trophée des forêts est ouvert aux **collectivité territoriales et parcs naturels régionaux**.
- Le projet faisant l'objet de la candidature doit être ancré sur un territoire. **Ce territoire doit être délimité à l'échelle infrarégionale**. Un projet de dimension nationale et régionale n'est pas éligible au concours.
- **Le projet doit avoir démarré** à la date de la candidature.
- Le projet doit être **conforme à l'une des trois catégories** du concours.
- Toute personne intervenant dans l'organisation du concours ne peut participer.





## Les modalités de candidature

### Quand et comment candidater ?

Les candidatures s'effectuent en ligne, via le formulaire accessible ci-dessous :



La période de candidature est ouverte du **15 avril au 15 juillet 2024.**

Le règlement du concours est disponible sur le site de [Fransylva Île-de-France.](#)

# La sélection des projets

## Les critères d'appréciation



Les candidatures seront évaluées en fonction :

- De l'originalité du projet
- De la mise en valeur de la forêt ou des produits bois locaux permise par le projet
- De la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans le projet
- De l'intégration de la société civile dans la démarche, en particulier s'il s'agit d'un projet de sensibilisation ou concertation
- De la communication du projet localement et des retombées médiatiques localement
- De la qualité et de la précision du dossier de candidature
- De la pérennité et la duplicabilité du projet.





# La sélection des projets

## Le jury

Le jury, composé des structures organisatrices et partenaires de ce concours, attribuera un Prix par catégorie.

La cérémonie de remise du « Trophée des forêts » aura lieu à l'automne. Les candidats seront informés de la date à l'issue de la période de candidature.

Les primés seront valorisés dans la communication associée aux trophées. Ils ne recevront aucun gain financier.



# CONTACTS

## Claire Caillosse

Fibois Ile-de-France

06 32 61 26 82

[claire.caillosse@fibois-idf.fr](mailto:claire.caillosse@fibois-idf.fr)

## Clotilde Garraud

Union Régionale des Collectivités Forestières  
d'Ile-de-France

06 42 54 65 19

[clotilde.garraud@communesforestieres.org](mailto:clotilde.garraud@communesforestieres.org)

CONCOURS PORTÉ PAR :



EN PARTENARIAT AVEC :



Marraine de l'édition 2024